

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 05/01/2018

Dossier complet le :

P0931810003

1. Intitulé du projet

Aménagement de logements et de commerces au niveau de la route de France - Quartier les Malvans à Cagnes-sur-Mer (06)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale TRE MDB II

Nom, prénom et qualité de la personne

SARDARI Marie

habilitée à représenter la personne morale

3 0 0 0 1 4 Forme juridique SASU

RCS/SIRET 8 2 2 9 5 1 4 6 3 0 0 0 1 4 F

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie 39° Travaux, construction et opération d'aménagement constitués ou en création qui crée une surface de plancher sup, ou égal à 10000 m² et inf. 40000 m²

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

* Caractéristiques du projet : aménagement de 2 bâtiments (B1 et B2) à vocation de logements et de commerces sur une assiette foncière de 7483 m², et pour une surface de plancher (SDP) de 10311 m². Les stationnements sont en sous-sol, sous les bâtiments.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

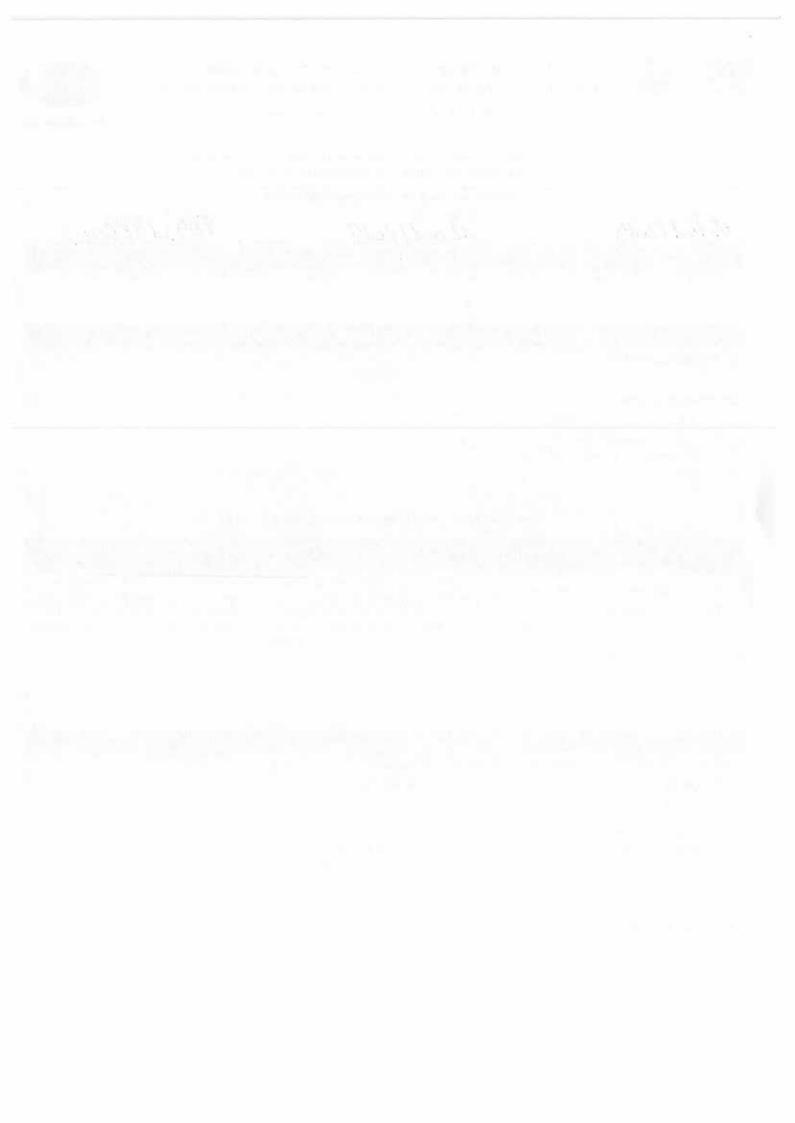
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de bâtiments à vocation de logements et de commerces :

- 2 bâtiments en R+3 comprenant 149 logements,
- 2 commerces en rez-de-chaussée.
- Aménagement de jardins privatifs en arrière des bâtiments en rez-de-jardins,
- Aménagement en pleine terre d'un jardin paysager collectif central aux bâtiments,
- Stationnements en sous-sol avec un entrée et une sortie sur le chemin de la Ferrière et la rue de France La surface de plancher relative au projet est de 10 311 m².

La surface totale des parcelles est de 7483 m².

(Cf. Annexes A, B et C)





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co	adre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet
Aménagement de logements et de commer	ces au niveau de la route de France - Quartier les Malvans à Cagnes-sur-Mer (06)
2. Identification dv	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	TRE MDB II
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	SARDARI Marie
RCS / SIRET 8 2 2 9 5 1 4	6 3 0 0 0 1 4 Forme juridique SASU
lamin data (all)	
Joiane	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et limensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) * Caractéristiques du projet : aménagement de 2 bâtiments (B1 et B2) à vocation de
d'aménagement constitués ou en création	logements et de commerces sur une assiette foncière de 7483 m², et pour une surface
	de plancher (SDP) de 10311 m². Les stationnements sont en sous-sol, sous les bâtiments.
legal a 10000 m et mi. 40000 m	bauments.
	4. Caractéristiques générales du projet
Dolvant âtre annevées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	
	nts à vocation de logements et de commerces :
- 2 bâtiments en R+3 comprenant 149 loge	
- 2 commerces en rez-de-chaussée,	
 Aménagement de jardins privatifs en arrié Aménagement en pleine terre d'un jardin 	
	e et une sortie sur le chemin de la Ferrière et la rue de France
La surface de plancher relative au projet es	
La surface totale des parcelles est de 7483	m².
(Cf. Annexes A, B et C)	
H.	

4.2 Objectifs du projet	
Le projet répond aux besoins	s en logements, en mixité sociale et en commerces prévus dans le PLU de la ville de Cagnes-sur-Mer.
	Million and the second of the
(partie éventuellement à con	npléter par le pétitionnaire)
4.3 Décrivez sommairemen	
4.3.1 dans sa phase trav	aux distribution de la company de la comp
Les travaux se dérouleront e	
	existants (anciens bâtiments d'EDF),
	ment des fondations et des sous-sol,
- Construction des bâtiment	
	et sorties des véhicules sur la rue de France et le chemin de la Ferrière,
- Aménagement paysagers o	des jardins et des espaces communs.
4.3.2 dans sa phase d'e	xploitation
	bâtiments (logements et commerces), les usagers se déplaceront librement dans les parties
communes et avec un accès	limité aux habitants des appartements (parties privées).
Les espaces paysagers perm	ettront l'intégration du projet dans son environnement urbain et les perceptions vers les Préalpes
	ves lointaines ouvertes vers les sommets les plus proches.

	rojet et superficie globale de l'opérati eurs caractéristiques	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Commune de CAGNES SUR MER (Alpes Maritimes) Quartier des Hauts Malvans à l'angle de le rue de France et du chemin des Ferrières. Parcelles concernées: section BP n° 260, 261, 262, 265, 266, 267, 269, 270 (Cf. Annexes 2 Localisation projet et délimitation des parcelles)	Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b, et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: CAGNES-SUR-MER	Long. 07°13'14"89 Lat. 43°66'18"16 Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " Long ° _ ' _ " _
4.7 S'aatt-il d'une modification/extens	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	se existant? Qui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Cagnes-sur-Mer est soumise à l'application de la Loi Littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Cagnes-sur-Mer est soumise à l'application de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 pour le classement sonore des voies urbaines de la commune. Le projet se situe le long de l'avenue des Alpes au sein de la largeur de 100 m affectée par le bruit de la route. (cf. Annexe D-Carte du bruit)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Le secteur se situe en partie au sein d'une zone humide "Le Malvan" identifié dans la banque de données de la DREAL. Notons que sur le secteur de projet, le cours d'eau du Malvan est enterré et canalisé et ne constitue pas réellement de zone humide au niveau du terrain naturel étant donné qu'il n'y a pas de lit apparent du cours d'eau. (Cf. Annexe E-a Carte des zones humides et Annexe E-b Reportage photographique sur le cours d'eau du Malvan)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	0	La commune est couverte par : * un PAC indiquant les zones inondables du littoral approuvé en janvier 2015 : le projet se situe en dehors des zones à risques inondation par submersion. *un PPR Incendie de forêt approuvé le 13/05/2012 : le projet se situe en zone blanche (sans risque identifié) * un PPR Inondation approuvé le 27/11/2002 : le projet en dehors des zones inondables liées au cours d'eau du Malvan, mais à proximité. (Cf. Annexe F - Extrait du zonage du PPRi du Malvan)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?	X		La commune de Cagnes-sur-Mer est située au sein d'un site inscrit du 10/10/1974 "Bande cotière de Nice à Théoule"
Le projet se situe-t-il, dans	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
ou à proximité : D'un site Natura 2000 ?		×	Le projet se situe en dehors des sites Natura 2000, et à : * 460 m de la ZSC Rivière et gorges du Loup (FR9301571) * 460 m de la ZPS Préalpes de Grasse (FR9312002) (Cf. Annexe 6)
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Le projet prévoit de réaliser des déblais pour les terrassements liés au creusement des parkings et des construction des bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui. utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le projet se situe en milieu urbain. La parcelle comprend des alignements d'arbres et des plantations d'ornement. Les arbres tiges comprennent pour certains des cavités pouvant abriter des espèces faunistiques (chiroptères) (Cf Annexe 3 Reportage photographique zoom sur des cavités potentielles et Annexe G - Milieu naturel) Le secteur se situe à proximité d'un espace de mobilité des espèces faunistiques inféodées au Malvan.
Milleu nature			X	De part l'aire d'étude et sa localisation lointaine des sites Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèce communautaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet se situe au sein d'une zone urbaine n'ayant pas un intérêt écologique au vu des espaces végétalisés identifiés sur la parcelle.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le projet se situe en dehors des zones à risque naturel .
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet se situe en denois des zones à risque naturer.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'ouverture de logements collectifs induit un trafic supplémentaire au trafic existant sur la rue de France et l'avenue des Alpes, grands axes de circulation existants.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-Il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet en phase chantier engendrera des nuisances pour les riverains en période diurne. Après exploitation, le secteur étant déjà impacté par les nuisances sonores liées au transport terrestre, le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'ambiance acoustique. De plus, les stationnements étant en souterrain, les nuisances liées au stationnement sont considérées comme étant nulles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les aménagements aux abords des bâtiments et des accès seront équipés de sources lumineuses éclairant les sols pour des raisons de sécurité du public. A l'état initial, les espaces publics limitrophes à la parcelle et les espaces extérieurs au sein de la parcelle sont équipés d'éclairage public.
	Engendre-t-II des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau communal et traitées dans la STEP communale.
	Engendre-t-ii la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Le projet comprend un parti d'aménagement paysager intégrant l'ensemble de l'opération dans cet espace urbain. (Cf. Annexe B-Vue perspective du projet)
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Actuellement, l'ensemble de la parcelle est construite et utilisée, comme espace urbain. A terme, l'opération ne modifiera pas de manière significative l'occupation des sols.
6.2 Les incide approuvés	3?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez les	quelle	s:
Consultation of	du site de la DREAL PAC	A – Avi	s de l'	Autorité Environnementale le 08/12/2017
P				
6.3 Les incide	ences du projet identif	lées a	ນ 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décr			

une	gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il v <mark>ous est possible de j</mark> oind	re
sensi	e annexe traitant de ces éléments) : projet pouvant avoir une incidence sur les gîtes à chiroptères, l'abattage des arbres pourra se faire en dehors de la période sible à ces espèces, à savoir : d'avril à mai et de septembre à octobre.	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
env	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	vu de l'occupation des sols actuels à caractère urbain, au vu de la prise en compte des risques naturels, au vu des nuisances visionnelles limitées en phase chantier et en phase d'exploitation, au vu de l'intégration paysagère du projet => il nous	
sem	ible que le projet n'est pas soumis à étude d'impact car il prend en compte l'ensemble des enjeux environnementaux en	-
meti	tant en place des mesures évitant les impacts du projet sur le cortège faunistique pouvant nicher dans les arbres tiges.	- 1
		- 1
000		- 4
Q 1		
	8. Annexes	
0.,	1 Annexes obligatoires	
	1 Annexes obligatoires Objet	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2 3	Objet Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	×
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32,	X X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X X
1 2 3 4 5 5 6	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer te projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pièces complémentaires :

- Annexe A- Plan masse du projet
- Annexe B- Vue d'ensemble Perspective
- Annexe C- Coupe du projet
- Annexe D- Carte du bruit
- Annexe Ea- Carte des zones humides
- Annexe Eb-Reportage photographique sur le Malvan
- Annexe F- Extrait du PPRi inondation du Malvan
- Annexe G- Carte des milieux naturels

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Bar sur Loup

le, 27/12/2017

Signature



en cliquant sur le cadre ci-dessus

